

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO Instagram/Facebook « #ndvrasteau2018 » 2018

Article 1 : Organisation

L'A.O.C Rasteau/Syndicat des Vignerons de Rasteau, situé 1, Place de l'Eglise – Salle de Dégustation - 84 110 RASTEAU, N° SIRET : 43900224700013, organise le 14 Août 2018 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Concours photo Instagram/Facebook ». Le présent règlement définit les règles applicables à ce jeu.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure au 14 Août 2018, à l'exclusion des personnes ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation et de leur famille (conjoint, concubin pacsé ou non, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il convient de suivre un des deux comptes de l'AOC Rasteau Instagram **@vinsderasteau** et/ou Facebook **Rasteau, Cru des Côtes du Rhône**, prendre une photo de la Nuit du Vin 2018 en veillant à respecter la thématique « ... ». Il conviendra ensuite de publier votre photo sur un des deux réseaux en vous assurant que votre profil soit public, puis d'ajouter le tag #ndvrasteau2018 afin qu'elle puisse être visible par le jury. Toute photo qui n'a pas été prise à la Nuit du Vin de Rasteau, qui ne possède pas le #ndvrasteau2018, et dont le follower ne suit pas un des deux comptes (Instagram ou Facebook) de l'A.O.C Rasteau ne pourra pas prétendre à être élue. Les 5 photos choisies par le jury pourront être utilisées par le Syndicat des Vignerons de Rasteau.

→ **fin du jeu le 15 août 2018 à minuit**

→ **les gagnants seront contactés par message privé (Facebook/Instagram) le 16 août 2018**

Article 4 : Modalités de désignation des gagnants

L'élection des 5 plus belles photos de la Nuit du Vin 2018 sera organisée le jeudi 16 Août 2018 par un jury de 3 personnes. Le Syndicat des Vignerons de Rasteau contactera les gagnants par message privé. A son tour le gagnant devra alors prendre contact avec le Syndicat afin de lui envoyer la photo originale en haute définition et une adresse postale pour la livraison du lot. Les lots ne pourront être envoyés à des adresses postales se trouvant à l'étranger ni dans les DOM-TOM (Uniquement en France Métropolitaine).

Article 5 : Information des gagnants

Comme indiqué ci-dessus les gagnants seront informés le jeudi 16 Août par message privé et devront recontacter le Syndicat. Il ne sera adressé aucune correspondance aux non-gagnants. Les gagnants qui n'auront pas répondu au Syndicat des Vignerons de Rasteau avant le 27 Août 2018 ne pourront plus prétendre à l'obtention du lot qui leur avait été attribué. Ces lots « abandonnés » ne seront pas réattribués. Les lots des gagnants seront envoyés par colis postaux aux adresses indiquées par les gagnants. Les meilleures photos du concours seront susceptibles d'être repostées par le Syndicat des Vignerons de Rasteau, en mentionnant leur auteur.

Article 6 : Dotations. Voici le détail des 5 lots mis en jeu :

1^{er} lot : 3 bouteilles de vin de Rasteau, 1 bouteille de Vin Doux Naturel, 1 code promo TWIL, 1 livre de cuisine édition Marabout, 2 livrets de recettes Rasteau, 1 couteau-sommelier Rasteau, 1 sac coton Rasteau, 1 paire de lunettes Rasteau, 1 Drop Stop, 1 bouchon vinolok.

2^{eme} lot : 1 bouteille de vin de Rasteau, 1 bouteille de Vin doux Naturel, 1 code promo TWIL, 1 livre de cuisine édition Marabout, 2 livrets de recettes Rasteau, 1 couteau-sommelier Rasteau, 1 sac coton Rasteau, 1 paire de lunettes Rasteau, 1 Drop Stop, 1 bouchon vinolok.

3^{eme} lot : 1 bouteille de vin de Rasteau, 1 code promo TWIL, 1 livre de cuisine édition Marabout, 2 livrets de recettes Rasteau, 1 couteau-sommelier Rasteau, 1 paire de lunettes Rasteau, 1 Drop Stop, 1 bouchon vinolok.

4^{eme} et 5^{eme} lot : 1 bouteille de vin de Rasteau, 1 code promo TWIL, 1 paire de lunettes Rasteau, 1 Drop Stop, 1 bouchon vinolok.

Les lots ne sont pas cessibles à une tierce personne. Ils ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou autres.

Article 7 : Acceptation du règlement du jeu : La participation du jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

